



CENTRE DE FORMALITES DES PROFESSIONS IMMOBILIERES

**1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045
SERRIS
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4**

☎ 01.74.60.51.00

Mail : agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr

**CARTE PROFESSIONNELLE
TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC – MARCHAND DE LISTES
PRESTATIONS DE SERVICES – PRESTATIONS TOURISTIQUES**

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE
DÉLIVRÉE PAR UNE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
(CCI)**

Attention ! Il est impossible de mettre à jour une carte délivrée par une préfecture car le n° de votre carte va changer pour que vous soyez référencé dans le fichier national des professionnels de l'immobilier.

Par conséquent, pour la modification d'une carte préfectorale, vous devez constituer un dossier de demande de renouvellement de carte et refaire, ensuite, toutes les déclarations préalables d'activités et toutes les attestations des collaborateurs

Dans tous les cas :

- ✚** Formulaire de demande de modification dûment complété et signé par le (ou les) titulaire(s) de la carte : [cerfa 15312*01](#) [notice de remplissage](#)
- ✚** Copie de la pièce d'identité du dirigeant (uniquement si nouveau représentant légal)
- ✚** Carte professionnelle originale (sauf modification garant, assureur, détention de fonds et compte séquestre)
- ✚** Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✚** Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : une autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

- Changement de l'adresse de l'établissement principal
- Changement de l'adresse du siège social
- Changement de dénomination
- Changement de forme juridique
- Changement de nom commercial et / ou enseigne

- ✚ Un extrait d'inscription au RCS à jour

➤ Changement de représentant légal ou statutaire

- ✚ L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal (cf. [annexe aptitude](#))
 - ✚ Un extrait d'inscription au RCS à jour
 - ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ou** attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur

➤ Changement de garant ou d'assureur

- ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) mise à jour, délivrée par l'organisme garant
- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

➤ Déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction)

- ✚ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs
- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

➤ Déclaration de détention de fonds

- ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✚ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

➤ Déclaration d'avenant à la garantie financière

- ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant
- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

➤ Déclaration de changement de compte séquestre

- ✚ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- ✚ Attestation de garantie financière (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✚ Attestation d'assurance (portant mention des activités concernées) pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

Attention ! L'ajout ou la suppression d'une mention sur la carte professionnelle n'est pas une modification de carte car la CCI va vous délivrer une nouvelle carte valable 3 ans (et non pour la durée restant à courir).

Par conséquent, pour l'ajout ou la suppression d'une mention, vous devez constituer un dossier de demande d'ajout ou suppression d'une mention

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE
(arrêté du 19 juin 2015)

Paiement d'un montant de 50 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne



**ENVOI DU DOSSIER A LA CCI PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION OU DEPOT A L'ACCUEIL CONTRE REMISE D'UNE SIMPLE DECHARGE.
L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE NE SERA PAS IMMEDIATE ET SERA SOUMISE POUR EXAMEN AU CENTRE DE FORMALITES DES PROFESSIONS IMMOBILIERES.
UN RECEPISSE DE DEPOT OFFICIEL VOUS SERA TRANSMIS PAR COURRIER.**

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier